

Journée nationale du 8 mai : cérémonies de commémoration de la victoire de 1945

La situation sanitaire et les mesures de confinement liées à l'épidémie de COVID-19 ne permettront pas de tenir les cérémonies du 8 mai dans le format habituel.

Étant donné la nécessité de maintenir les restrictions de déplacement pour ralentir la propagation du virus, **le Gouvernement a décidé de tenir des cérémonies en format restreint** pour l'anniversaire de la victoire de 1945.

La commune s'associera à cet hommage national : la cérémonie aura lieu à 11h00 **sans public** au monument aux morts de la commune. Elle commencera par le dépôt de gerbe et sera suivie de la minute de silence et de la lecture du manifeste.

Pour s'associer à cette commémoration, les habitants de notre commune sont invités à pavoiser leurs balcons ou fenêtres aux couleurs nationales.

Retrouvez ci-dessous le communiqué de presse de Geneviève DARRIEUSSECQ, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées :

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, indique que les cérémonies du 8 mai 2020 se dérouleront selon les modalités suivantes :

- *Dans les communes, les maires pourront organiser, en format très restreint et en respectant strictement les mesures de distanciation, un dépôt de gerbe au monument aux morts. Cette cérémonie ne sera pas ouverte au public.*
- *Afin de manifester leur participation à cette journée nationale, le Président de la République demande aux Françaises et aux Français qui le souhaitent de pavoiser leur balcon aux couleurs nationales.*